

ment accorde des privilèges spéciaux aux agences malaises (bumiputras) afin d'encourager le développement des entreprises du pays.

En Malaysia, les incidences politiques sont telles qu'au chapitre de l'octroi de soumissions, on donne d'abord la préférence aux sociétés malaysiennes, puis aux entreprises à participation qui permettent aux sociétés locales de prendre une part active aux opérations. Les hommes d'affaires canadiens et notamment les consultants ont remarqué qu'il existe une préférence marquée pour les ingénieurs et les compagnies du pays et qu'ils ont souvent conclu des arrangements satisfaisants avec une société malaise.

La Division commerciale du Haut-Commissariat du Canada à Kuala Lumpur est en mesure de conseiller les maisons canadiennes sur la compétence des agents en Malaysia. Les entreprises intéressées devraient écrire à la Division commerciale et joindre à leur lettre six brochures de la compagnie. La société canadienne devrait alors communiquer directement avec l'agence malaysienne recommandée et prévoir une visite d'affaires en Malaysia dès que s'effectue un échange de correspondance sérieux. Une fois que l'homme d'affaires aura visité la Malaysia, il sera plus en mesure de choisir un agent. Il est alors possible d'échanger des lettres d'accord concernant la désignation de votre agent. L'agent peut être engagé pour une période d'essai d'un an à la fin de laquelle vous l'embaucherez si son rendement est satisfaisant.

Les questions relatives à la publicité et aux nombres de visites à rendre aux clients éventuels doivent être précisées lors de l'engagement. Une fois qu'une entente a été conclue, des visites régulières en Malaysia permettront d'entretenir les relations avec les clients et d'assurer la légitimité du projet tout en soutenant les efforts du représentant. De plus, en ce qui a trait à la crédibilité du produit sur le marché et à la formation du représentant, il est de toute première importance de fournir un appui technique sous forme de stages de formation sur les innovations et les perfectionnements les plus récents concernant le produit donné.

Les sociétés canadiennes qui veulent obtenir des rapports sur la cote de solvabilité et la stabilité des maisons locales de représentation devraient s'adresser à la Division commerciale du Haut-Commissariat du Canada. Comme il n'y a pas d'établissement chargé de la vérifi-